COMMUNIQUÉ DE PRESSE 01/08/2022



Le vélo : un levier de sobriété énergétique Objectif Employeur Pro-Vélo pour accompagner les employeurs

dans cette transition!

La crise écologique et économique que nous traversons nous contraint à l'obligation de modifier nos habitudes de consommation et nos comportements. Comment faire baisser sa facture tout en réduisant notre impact sur l'environnement ?

La majeure partie de la réponse se trouve dans nos déplacements : en 2019, le transport représentait 31 % des émissions françaises de gaz à effet de serre¹. Il est essentiel de favoriser dès maintenant l'usage des mobilités actives. Parmi ces mobilités, le vélo s'impose comme un des leviers : aucun rejet de CO₂, peu coûteux en entretien, bon pour le corps et l'esprit.

Les employeurs ont un rôle prépondérant à jouer dans la réduction de nos émissions, et se doivent d'accompagner leurs salariés dans cette transition, avec notamment la mise en place du Forfait Mobilités Durables, d'une valeur allant jusqu'à 800 euros et désormais cumulable avec le remboursement transport en commun. En incitant leurs collaborateurs à utiliser le vélo pour leurs trajets domicile-travail, ils participent à l'effort collectif tout en prenant soin des salariés²:

- 81 % des salariés utilisant un mode actif (marche ou vélo) s'estiment satisfaits de leur qualité de vie au travail,
- la pratique régulière du vélo permet de réduire le taux d'absentéisme de 15 %,
- se rendre au travail à vélo **diminuent de 40 à 50** % **les risques de mortalité** lié au cancer ou à une maladie cardiovasculaire,
- en ville, **le vélo permet de gagner du temps** avec un vitesse moyenne de 15km/h contre 14km/h pour la voiture.

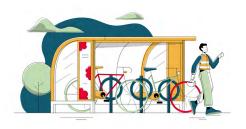
Développer la pratique quotidienne du vélo sur les sites employeurs est essentiel : le programme Objectif Employeur Pro-Vélo (OEPV) est là pour apporter conseils, solutions et moyens financiers, tout en répondant concrètement aux problématiques que l'on peut rencontrer en tant qu'employeur!

• OEPV, LA SOLUTION QUI LÈVE LES FREINS ET RÉPOND AUX PROBLÉMATIQUES DES EMPLOYEURS!

Un employeur ... souhaite favoriser l'usage du vélo au sein de sa structure mais ne sait pas par où commencer ?

> Objectif Employeur Pro-Vélo propose de débuter avec un autodiagnostic qui permet à l'employeur d'évaluer sa politique vélo : connaître sa situation est toujours un bon point de départ. Puis, au cours d'un entretien personnalisé d'1h30 avec un conseiller spécialisé, l'employeur établit son plan d'action. Cet accompagnement est 100 % pris en charge et est accessible après l'inscription sur la plateforme app-employeurprovelo.fr





Un employeur ...

envisage d'installer des stationnements vélo pour ses collaborateurs afin d'assurer la sécurité de leurs bicyclettes ?

> Objectif Employeur Pro-Vélo sait qu'un stationnement vélo sécurisé est un élément déclencheur et primordial à la pratique du vélo. C'est pourquoi le programme prend en charge 40 % du coût de ces équipements.

Découvrir les équipements éligibles ici.

¹ Source : https://www.notre-environnement.gouv.fr/rapport-sur-l-etat-de-l-environnement/themes-ree/defis-environnementaux/changement-climatique/emissions-de-gaz-a-effet-de-serre/du-secteur-des-transports

² Source: <u>Livre blanc Objectif Employeur Pro-Vélo</u>, mai 2021.

Un employeur ... veut que tous ses collaborateurs se déplacent avec des vélos en parfait état ?

> Objectif Employeur Pro-Vélo permet de mettre en place des ateliers de réparation et des contrôles techniques directement sur le site de l'employeur et **prend en charge 40** % **du coût**.



Découvrir les prestations ici.



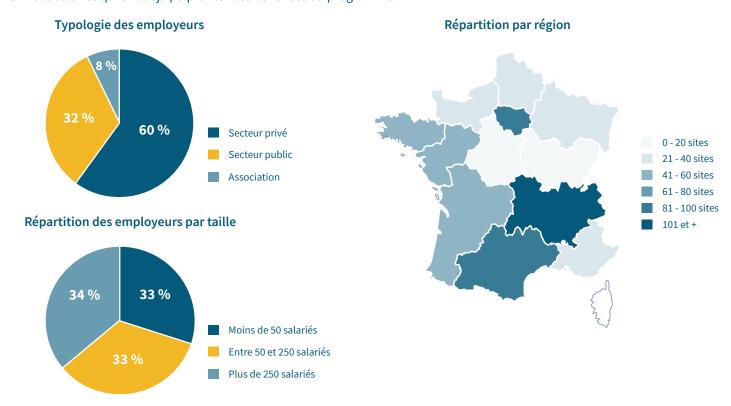
Un employeur ... a pour priorité la sécurité de ses salariés, notamment lorsqu'ils viennent au travail à vélo?

> Objectif Employeur Pro-Vélo propose des cours de remise en selle, des rappels du code de la route ou encore des cours de conduite aux abords du lieu de travail afin que tous les salariés adoptent les bons gestes et gagnent en confiance à vélo. Le programme prend en charge 60 % du coût.

Découvrir les prestations ici.

• LE PROGRAMME OEPV EN CHIFFRES!

Plus de 615 employeurs, de toute taille, type et lieu géographique, se sont déjà engagés dans OEPV : cela représente plus de 324 000 salariés qui ont déjà pu profiter des bénéfices du programme !



Objectif Employeur Pro-Vélo permet à tous les employeurs de :

- bénéficier d'un accompagnement sur-mesure grâce à un autodiagnostic et des conseils d'experts en mobilité,
- profiter jusqu'à 10 000 euros de primes pour notamment installer du stationnement vélo, organiser des séances de remise en selle pour ses salariés,
- se faire labelliser "Employeur Pro-Vélo" grâce à un audit pris en charge à 100 % par le programme!

Pouvoir se faire labelliser "Employeur Pro-Vélo" est l'occasion de valoriser sa marque employeur, mettre en avant sa politique RSE et attirer de nouveaux collaborateurs, tout en agissant positivement en faveur de l'environnement et de ses salariés.

- > Renseignements et inscription : www.employeurprovelo.fr
- > Contact presse : Anne-Sybille Riguidel, chargée des relations presse as.riguidel@fub.fr 06 32 10 26 38





